



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 juillet 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Lotissements communaux Les Côteaux de la Gradonne et
Véronèse : Modification des prix de vente de 2 parcelles.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

Excusés :

Mme Marie-Cécile MORISOT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Toutes les parcelles du lotissement communal "Les Côteaux de la Gradonne" ont été vendues à l'exception du lot n° 6, en raison :

- de sa situation en contrebas de la rue des Brizeaux (2 à 3 m de dénivelée), ce qui implique pour les acquéreurs un surcoût d'adaptation au sol.

- du linéaire important de clôture à mettre en place en limite du Domaine Public (environ 60 m) ce qui surenchérit l'opération de construction.

- de la configuration de la parcelle qui rend difficile une implantation traditionnelle.

De la même façon, seule une parcelle du lotissement "Véronèse" reste invendue, le lot n° 3, étant donné d'une part la dénivelée existante entre ce terrain et la rue Alexis Carrel (1 m environ), et d'autre part sa superficie importante, 719 m², d'où découle un prix de vente élevé.

En conséquence, pour permettre de clore ces opérations, je vous propose de réduire les prix de vente des deux parcelles comme suit :

N° LOT	ANCIEN PRIX HT Commission d'agence incluse	NOUVEAU PRIX HT Commission d'agence incluse
Lotissement "Les Côteaux de la Gradonne" Lot n° 6	106 862	85 000
Lotissement "Véronèse" Lot n° 3	147 945	128 000

Hormis cette réduction de prix, les conditions de vente prévues dans les délibérations du 16 avril 1993 pour le lotissement "Véronèse", et du 6 novembre 1992 pour le lotissement "les Côteaux de la Gradonne", restent inchangées (montant de la commission d'agence, TVA applicable au jour de la signature de l'acte de vente, frais de notaire).

L'équilibre financier pour chacune de ces opérations est respecté, car dès l'origine (délibérations adoptant le principe de création de ces lotissements et délibérations fixant les prix de vente des lots) les bilans prévisionnels faisant apparaître une ligne frais divers - imprévus permettant notamment une réduction des prix de vente en cas de nécessité -

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir sur la base de ces nouveaux prix.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)